

Recrute à temps complet dans le cadre d'une création d'emploi

Un·e agent d'entretien

Poste à pourvoir à compter du 01 décembre 2021

Présentation

Le service de restauration collective de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, avec la cuisine centrale intercommunale située à St Vincent de Barrès, assure la production et la livraison des repas scolaires ainsi que le portage de repas à domicile aux personnes âgées du territoire.

Engagée dans une démarche de développement durable, la Communauté de communes adopte à partir de janvier 2022, un mode de conditionnement éco-responsable.

Ainsi, placé·e sous l'autorité hiérarchique de la responsable du pôle restauration collective, vous serez un maillon essentiel à la réussite de cette transition vers des contenants réemployables. Vous prendrez en charge l'entretien, le nettoyage ainsi que la désinfection des équipements de cuisine et de la vaisselle au sein d'un service regroupant 15 agents, produisant et livrant plus de 130 000 repas par an.

Missions du poste

Nettoyage, désinfection et rangement des locaux et du matériel

- Réceptionner et trier la vaisselle des repas scolaires et du portage de repas à domicile
- Laver et désinfecter la vaisselle en machine et la batterie de cuisine
- Réaliser de la plonge manuelle
- Nettoyer tous les matériaux de l'enceinte de la cuisine centrale avec soin et propreté
- Nettoyer et désinfecter les différents matériaux de livraison
- Rangement du matériel dans les zones dédiées
- Vérifier le bon fonctionnement du matériel
- Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux
- Approvisionner en produits lessiviels

Gestion des déchets

- Gérer le stockage des déchets dans le local prévu à cet effet
- Sortir et rentrer les containers poubelles
- Nettoyer la zone de stockage poubelles et containers

Profil recherché

- Vous êtes impérativement titulaire du Permis B
- Les techniques de maintenance et d'hygiène des locaux n'ont pas de secret pour vous
- Vous possédez une expérience similaire justifiée et réussie idéalement en restauration collective

- Personne très rigoureuse et discrète, vous savez respecter les consignes strictes en matière d'hygiène et de sécurité
- Vous possédez un grand sens de l'organisation et avez des capacités d'adaptations avérées.
- Vous aimez travailler en équipe et en transversalité

Alors rejoignez-nous !



Lieu de travail : 07210 ST VINCENT DE BARRES



Organisation du temps de travail : 35 heures hebdomadaires,

Contraintes particulières : Congés à prendre uniquement pendant les vacances scolaires. Port des Equipements de protection individuelle (EPI) - port de charge lourde.

Rémunération : rémunération statutaire selon le grade de recrutement d'adjoint technique Territorial (Catégorie C de la Fonction Publique Territoriale) - régime indemnitaire - prime annuelle sur objectif

Nos avantages : Chèques déjeuners - Action Sociale - participation financière employeur à la prévoyance

Informations complémentaires



Pour postuler : adresser votre candidature faisant obligatoirement mention de vos prétentions salariales au plus tard le **13 novembre 2021** (lettre de motivation avec CV, copie du diplôme et dernier arrêté de situation administrative pour les fonctionnaires) par courrier, à l'attention de M. Le Président de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron (10 avenue de la résistance 07350 CRUAS) ou par mail à recrutement@ardecherhonecoiron.fr

Toute candidature incomplète ou hors délais ne sera pas prise en compte.

Renseignements complémentaires : Contacter Mme BULLETT Floriane, chargée recrutement formation au 04.75.00.04.11

Conditions de recrutement : Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, ce poste est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale et le décret régissant le cadre d'emploi correspondant. Les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent également accéder à cet emploi par voie contractuelle. (Contrat pour une durée déterminée de 1 an, renouvelable une fois, conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

Connaitre le territoire

 <https://vimeo.com/365032693>

 <https://ardecherhonecoiron.fr/>